

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE : Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN -
Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC
- Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon
UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL28A-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSEGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

MOBILITE

AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE VANNES ET PLESCOP

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique cyclable, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a priorisé le traitement des ruptures d'itinéraires et l'aménagement des sections entre la ville centre et les communes de première couronne, raison pour laquelle il est proposé de réaliser un aménagement cyclable entre le giratoire de Kerluherne, situé à Plescop et le giratoire de Sainte-Anne, situé à Vannes.

L'aménagement projeté, qui se veut sécurisant, direct et confortable, vise à encourager l'ensemble des usagers à utiliser le vélo pour les trajets du quotidien. Outre la liaison entre les deux communes, l'enjeu est aussi la desserte des zones d'activité situées sur le linéaire.

L'aménagement de l'itinéraire sera phasé en plusieurs sections :

- La construction d'une passerelle piétons/cycles pour le franchissement de la RN165, prévue fin 2023;
- L'aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle positionnée à l'est de la RD779, prévu en 2023-2024;
- La construction d'une passerelle cycles pour le franchissement de la voie ferrée, prévue en 2024.

Les giratoires de Kerchopine, du Boizy et de Laroiseau seront quant à eux aménagés pour permettre une priorité cycles et piétons aux entrées/sorties des branches.

Les plans avant-projet sont annexés à cette délibération.

Le coût global de cet aménagement, soutenu par plusieurs financeurs, est estimé à environ 4M€. Pour la construction de la passerelle RN165, GMVA va pouvoir bénéficier d'un soutien financier de France relance (appel à projet 2021) et du Département du Morbihan.

PREVISIONNEL FINANCIER

PREVISIONNEL FINANCIER			
TRAVAUX	DEPENSES H.T	PARTENAIRES	RECETTES
<i>NB : Les aides de l'Etat sont conditionnées par le respect des recommandations du CEREMA</i>			
Etudes, sondages, levés topo	250 000 €		
Aménagement de voirie			
Secteur 1 - Piste cyclable entre giratoire de Ste-Anne et giratoire de Kerchopine	850 000 €		
Secteur 2 - Voie verte entre le giratoire de Kerchopine et le giratoire de Kerluherne	650 000 €	CD56 (30%)	676 650 €
Secteur 3 - Giratoires	425 500 €	Etat - fonds de mobilité active ou autre dispositif d'aide - (20%)	451 100 €
Espaces verts	80 000 €	Autofinancement	1 127 750 €
Sous-total aménagement de voirie	2 255 500 €		2 255 500 €
Ouvrages			
Passerelle aluminium et fondations pour le franchissement de la RN 165	760 000 €	ETAT - France relance	215 367 €
Passerelle pour le franchissement de la voie ferrée	1 000 000 €	CD 56 (30%)	528 000 €
		Autofinancement	1 016 633 €
Sous-total ouvrages	1 760 000 €		1 760 000 €
TOTAL	4 015 500 €		4 015 500 €
TOTAL TTC	4 818 600 €		

Vu l'avis favorable du Bureau du 07 octobre 2022 et de la commission Mobilité, Patrimoine et Grands projets du 11 octobre 2022, il vous est proposé :

- d'approuver la réalisation de l'itinéraire cyclable entre le giratoire de Kerluherne et le giratoire de Sainte-Anne, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME, du Fonds de mobilité active, du FEDER REACT, du Département du Morbihan, dans le cadre des objectifs fixés par ces partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute subvention utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO

Morgane LE ROUX

Sullivan VALIENTE



